

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Modification des tarifs de location des salles communales.

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin dix-huit heures.

Date de convocation : le 18 juin 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 26 juin 2024.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h07), Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Laurence LIARD à Jean-Bernard FRANC, Marilyn PERNOT à Françoise FRANC, Colette RENARD à Camille JOURNOT, Stéphane LANGOLF à Nathalie JEANNEROT, Paulette BRINGARD à Stéphane PODGORA ;

Membres absents – excusé(e)s : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Ayant donné procuration : 5

Excusés – absents : 3

Résultat du vote :

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE



Ville de

Mandeuire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Modification des tarifs de location des salles communales.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération 2022-10-31-02 en date du 31 octobre 2022 relative à l'approbation du règlement des salles communales de la ville de Mandeuire et tarification afférente,

Vu la délibération 2023-11-27-06 en date du 27 novembre 2023 relative à la modification des tarifs de location des salles communales de la ville de Mandeuire,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 qui impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères mises en place par Pays de Montbéliard Agglomération avec notamment une levée des bacs une semaine sur deux,

CONSIDÉRANT le volume des déchets collectés lors de manifestations importantes de type mariages, etc... au Centre Culture au Majestic et à la Salle des Anciens, impliquant, en fonction du calendrier établi pour la collecte des déchets sur la commune de Mandeuire, un ramassage supplémentaire.

CONSIDÉRANT que la commune doit valoriser les restes de nourritures (repas, restauration scolaire),

CONSIDÉRANT le retour d'expérience de la collectivité depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités de ramassage susvisées,

Il convient d'instaurer selon les cas un forfait « ramassage des déchets » au réel ou des pénalités comme figurant sur les annexes ci-jointes.

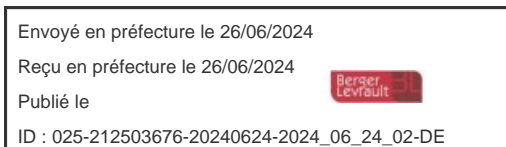
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de fixer les tarifs d'utilisation des grandes salles, cuisines et sanitaires du Centre Culturel, du Majestic et de la Salle des Anciens conformément aux tableaux annexés aux présentes,
- d'adopter les modifications apportées aux annexes du règlement intérieur des salles communales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes modalités afférentes,
- de dire que le présent règlement fera l'objet d'un affichage selon la réglementation en vigueur.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 26 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

TARIFS A DE LOCATION DES SALLES

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

DE LA VILLE DE MANDEURE

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE

Berser
Levraut

Centre Culturel

(devanture - bar - cuisine - sanitaires et grande salle)

	Actuel	Proposition
Tarif par tranche de 24 h 00*	75 €	
Forfait « ramassage des déchets » sauf associations*	50 €	53 €
Placard vaisselle de 50 couverts	50 €	
Placard vaisselle de 200 couverts	100 €	
Placard vaisselle de 350 couverts	150 €	
Verres uniquement	15 € par tranche de 50 verres	

Majestic

(grande salle- cuisine et sanitaires)

	Actuel	Proposition
Tarif par tranche de 24 h 00**	50 €	
Forfait « ramassage des déchets » sauf associations*	50 €	27 €
Placard vaisselle de 110 couverts	75 €	
Verres uniquement	15 € par tranche de 50 verres	

Salle des Anciens

(salle - cuisine et sanitaires - pas de vaisselle)

	Actuel	Proposition
Occupation de 9 h 00 à 22 h 00	Gratuité	
Forfait « ramassage des déchets » sauf associations*	50 €	12 €

* Si le tri n'est pas effectué, il sera demandé aux associations une pénalité de 50 euros par tranche de 24 h 00

** Les week-end et/ou hors occupation habituelle

TARIFS B DE LOCATION DES SALLES

HABITANTS DE LA VILLE DE MANDEURE

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE



Centre Culturel

(devanture - bar - cuisine - sanitaires et grande salle)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	250 €	
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	500 €	
Forfait « ramassage des déchets »	100 €	53 €
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif	Placard vaisselle de 50 couverts Placard vaisselle de 200 couverts Placard vaisselle de 350 couverts Verres uniquement (nombre à définir)	

Majestic

(grande salle- cuisine et sanitaires)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	105 €	
Forfait « ramassage des déchets »	50 €	27 €
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	210 €	
Forfait « ramassage des déchets »	100 €	27 €
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif	Placard vaisselle de 110 couverts Verres uniquement (nombre à définir)	

Salle des Anciens

(salle - cuisine et sanitaires - pas de vaisselle)

	Actuel	Proposition
Le mercredi de 9 h 00 à 22 h 00	50 €	
Le samedi de 9 h 00 à 22 h 00	50 €	
Le dimanche de 9 h 00 à 22 h 00	50 €	
Forfait « ramassage des déchets »	50 €	12 €

Prêt gracieux de la salle pour les moments de recueillement après les enterrements et pour les tenues de réunions publiques ou politique de 9 h 00 à 22 h 00

TARIFS C DE LOCATION DES SALLES

PERSONNES EXTERIEURES

A LA VILLE DE MANDEURE

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE



Centre Culturel

(devanture - bar - cuisine - sanitaires et grande salle)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	710 €	
Forfait « ramassage des déchets »	50 €	53 €
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	1 500 €	
Forfait « ramassage des déchets »	100 €	53 €
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif	Placard vaisselle de 50 couverts Placard vaisselle de 200 couverts Placard vaisselle de 350 couverts Verres uniquement (nombre à définir)	

Majestic

(grande salle- cuisine et sanitaires)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	300 €	
Forfait « ramassage des déchets »	50 €	27 €
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	600 €	
Forfait « ramassage des déchets »	100 €	27 €
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif	Placard vaisselle de 110 couverts Verres uniquement (nombre à définir)	

Salle des Anciens

(salle - cuisine et sanitaires - pas de vaisselle)

Prêt gracieux de la salle pour les tenues de réunions publiques ou politique de 9 h 00 à 22 h 00

	Actuel	Proposition
Forfait « ramassage des déchets »		12 €

TARIFS D DE LOCATION DES SALLES

PERSONNEL COMMUNAL

DE LA VILLE DE MANDEURE

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20240624-2024_06_24_02-DE



Centre Culturel

(devanture - bar - cuisine - sanitaires et grande salle)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	80 €	
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	80 €	
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif		Placard vaisselle de 50 couverts Placard vaisselle de 200 couverts Placard vaisselle de 350 couverts Verres uniquement (nombre à définir)

Majestic

(grande salle- cuisine et sanitaires)

	Actuel	Proposition
Location courte du samedi 9 h 00 au dimanche 12 h 00	80 €	
Location longue du vendredi 15 h 30 au dimanche 23 h 59 ou lundi 00 h 00	80 €	
Un placard vaisselle au choix Compris dans le tarif		Placard vaisselle de 110 couverts Verres uniquement (nombre à définir)

Salle des Anciens

(salle - cuisine et sanitaires - pas de vaisselle)

Occupation de 9 h 00 à 22 h 00

Gratuité

Si le tri n'est pas effectué, il sera demandé une pénalité de :

- 50 € pour les locations courtes
- 100 € pour les locations longues